



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
Seichamps

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 18/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (entrée par l'Avenue des Héleux).

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en
exercice :**27**

Date de convocation :
18 juin 2024

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : MEON Brigitte à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à CHANUT Henri, DOERLER Marie à SCHNEIDER Pierre, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur FORTINI Roland

Membres présents.....23
Absents ayant donné mandat de procuration.....4
Absents.....0
Votants.....27

Délibération DELIB 32 2024

Adoption du compte administratif 2023 – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	4	21	0	4	2

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses d'un exercice. C'est le compte des résultats financiers de l'exercice, résultats de la gestion du Maire. Le présent compte administratif retrace l'exécution budgétaire du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023.

Ce document doit être conforme au compte de gestion tenu par le comptable de la commune.

Le compte administratif 2023 du Budget principal de la Commune de Seichamps qui vient d'être présenté se résume par section dans le tableau suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes 2023	1 026 169,75 €	4 238 447,35 €	5 264 617,10 €
Dépenses 2023	938 768,83 €	4 372 070,48 €	5 310 839,31 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	87 400,92 €	- 133 623,13 €	- 46 222,21 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	149 912,31 €	616 666,59 €	766 578,90 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	237 313,23 €	483 043,46 €	720 356,69 €
Restes à réaliser en Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser en Dépenses	281 930,74 €	0,00 €	281 930,74 €
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2023	- 44 617,51 €	483 043,46 €	438 425,95 €

Conformément à l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission Finances, Suivi du Budget réunie le 17 juin 2024, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023 du Budget principal de la Commune.

Monsieur CHANUT, Maire, ne participe pas au vote.

POUR : 21

CONTRE : 4 (Mmes KRIER, PARET, M.M DUBAS, FORTINI).

Adoptée à l'unanimité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 25 juin 2024
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.06.25 15:13:44 +0200
Ref:6765339-10140379-1-D
Signature numérique
le Maire